

**Mémoire à**

**l'Office de consultation publique de Montréal**

sur le

**Programme particulier d'urbanisme  
du Quartier des grands jardins  
(Arrondissement de Ville-Marie)**



soumis par

**François-Pierre Gingras**

**Le 9 avril 2011**

## Table des matières

Présentation.....	3
A. Le contexte et les motivations de mon intervention .....	4
A.1 – Mes motivations personnelles .....	4
A.2 – Le contexte du secteur de la rue du Souvenir.....	5
B. Le contexte d’intervention .....	7
B.1 – Le quartier .....	7
B.2 – Le secteur.....	7
B.3 – Une liste complète des secteurs .....	8
C. La mise en valeur du patrimoine.....	8
C.1 – Le caractère patrimonial des rues résidentielles .....	8
C.2 – La falaise Saint-Jacques .....	9
C.3 – La création d’un « Circuit vert du Quartier des grands jardins » .....	9
C.4 – L’accès aux jardins du domaine des Franciscains .....	10
C.5 – La mise en réseau du quartier .....	10
C.6 – L’occupation commerciale .....	11
C.7 – La sensibilisation à la préservation du patrimoine résidentiel.....	11
C.8 – Le retour des tramways .....	11
C.9 – Le verdissement des espaces de stationnement .....	12
C.10 – Le verdissement des ruelles .....	12
D. Le secteur du square Cabot.....	12
D.1 – L’accès au métro .....	13
D.2 – L’édification d’une scène .....	13
D.3 – Le retour de la fontaine .....	13
D.4 – La conversion de la vespasienne en marché de fleurs.....	13
D.5 – La cohabitation avec les autobus.....	14
D.6 – L’intervention en matière d’itinérance .....	14
D.7 – Le réaménagement du parc Hector-Toe-Blake .....	14
D.8 – La création de nouveaux parcs .....	15
E. La mise en œuvre du Plan particulier d’urbanisme .....	15
E.1 – La sécurisation des intersections .....	15
E.2 – La réappropriation piétonne des ruelles.....	16
E.3 – Une architecture à l’échelle des piétons .....	16
E.4 – Le zonage de l’ensemble de l’Hôpital de Montréal pour enfants .....	17
E.5 – Le zonage du secteur de la rue du Souvenir .....	17
E.6 – Le zonage du domaine des Franciscains.....	17
E.7 – La reconnaissance explicite du secteur de la rue du Souvenir dans les Plans d’implantation et d’intégration architecturale.....	18
Conclusion .....	19

## **Présentation**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

À titre de résidant, j'appuie avec enthousiasme les grandes lignes et les orientations de la version préliminaire du *Plan particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins* de l'Arrondissement de Ville-Marie.

Je trouve le diagnostic juste, les enjeux bien cernés, les paramètres passablement clairs et la plupart des propositions concrètes bien ciblées.

Comme tout projet, le document peut être bonifié. J'appuie l'intervention de l'Association de Shaughnessy Village, dont le mémoire souligne plusieurs pistes visant à améliorer et donner plus de dents au *Plan particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins*.

Je souhaite apporter quelques commentaires additionnels et faire des suggestions en vue de favoriser l'atteinte des deux premiers objectifs de ce Plan particulier d'urbanisme : la mise en valeur du patrimoine et la qualité des milieux de vie.

Au début de ce court mémoire, j'exposerai le contexte et les motivations de mon intervention. Je ferai ensuite des observations sur la mise en valeur du patrimoine, le réaménagement du square Cabot et de ses abords, la mise en œuvre du Plan particulier d'urbanisme.

Il se peut que certaines propositions soient trop pointues pour être incluses dans un Plan particulier d'urbanisme, mais j'espère que si vous leur trouvez quelque mérite, vous pourrez les aiguiller vers les instances appropriées à la Ville de Montréal pour qu'elles puissent néanmoins les prendre en compte.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire.



François-Pierre Gingras

*Professeur à la retraite*

*École d'études politiques & Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa*

## **A. Le contexte et les motivations de mon intervention**

### **A.1 – Mes motivations personnelles**

J'interviens, bien sûr, à titre de citoyen de Montréal et de résidant du Quartier des grands jardins. Je suis un Montréalais « de retour à Montréal » après 40 ans d'absence. Au cours de ces quarante années, j'ai vécu ailleurs au Québec, ailleurs au Canada et ailleurs dans le monde. J'ai choisi de me réinstaller à Montréal, dans la maison victorienne acquise par mes grands-parents en 1949 et habitée ensuite successivement par d'autres membres de ma famille.

J'avais deux ans quand mes grands-parents ont acheté cette maison. J'ai choisi de me réinstaller à Montréal à l'aube de ma soixantaine et j'interviens ici parce que je ne veux pas que disparaisse le cachet particulier qui m'a fait revenir à Montréal... et que je souhaite non seulement préserver mais améliorer.

Je suis donc un retraité qui veut se sentir en sécurité dans les lieux publics, une préoccupation partagée par plusieurs de mes voisins plus âgés que moi.

Je suis un grand-père qui veut des espaces publics attrayants et sécuritaires pour ses petits-enfants, un désir partagé par les jeunes familles qui habitent ma rue.

Je suis un piéton qui veut se sentir en sécurité aux intersections, comme le désirent aussi mes nombreux voisins qui ne possèdent pas de voiture ou en possèdent une mais ne l'utilisent pas pour se rendre à leurs lieux de travail ou de bénévolat.

Je suis un promeneur qui souhaite un accès accru à des parcours piétonniers et des espaces verts, comme de nombreux couples que je vois déambuler devant chez moi les beaux jours de fins de semaine.

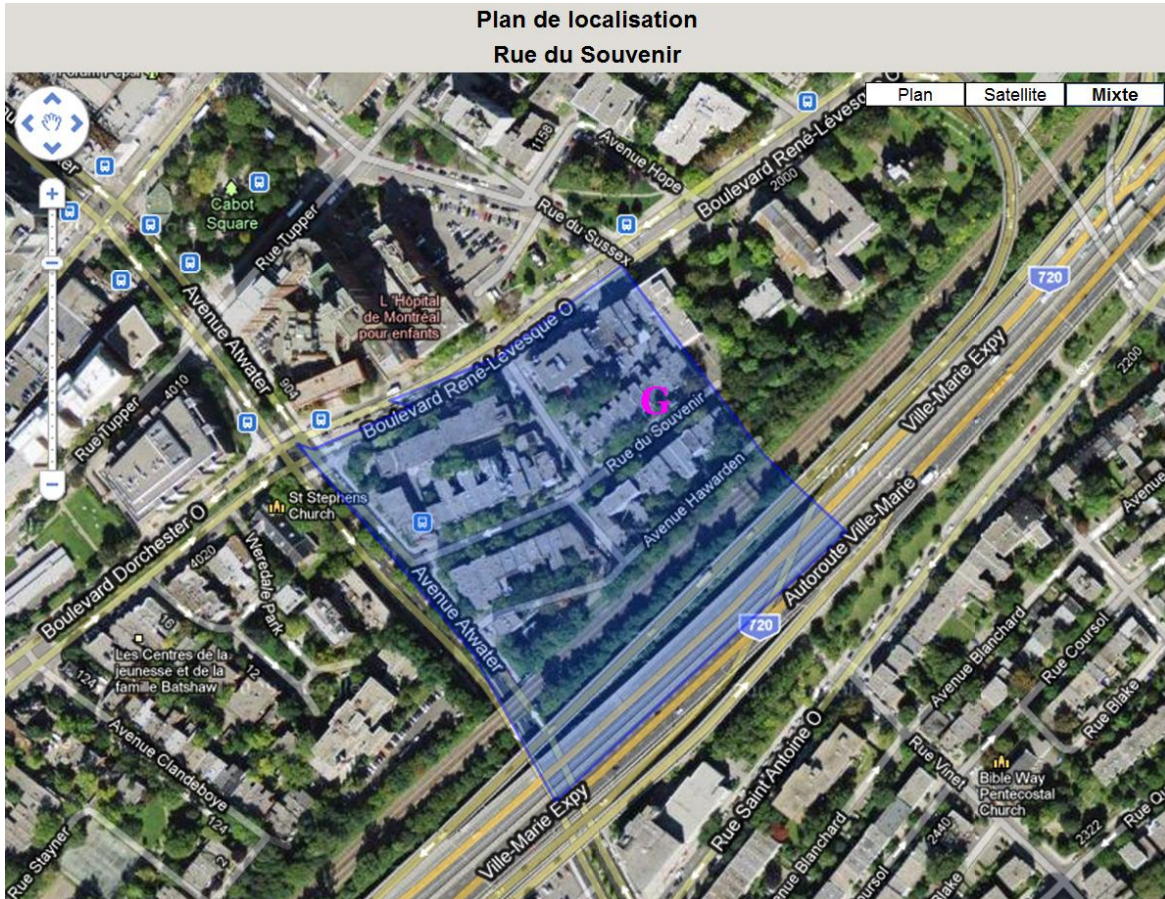
Je suis un amant du patrimoine qui veut la préservation des acquis et la restauration de ce qu'il est encore possible de restaurer, comme plusieurs voisins qui ont à cœur la sauvegarde du caractère victorien de notre secteur.

Ces motivations personnelles – mais largement partagées par mes voisins – vont baliser mes interventions.

## A.2 – Le contexte du secteur de la rue du Souvenir

J’habite la rue du Souvenir. En venant m’installer sur la rue du Souvenir, j’ai cherché à mieux en connaître l’histoire.

### Plan de localisation du secteur de la rue du Souvenir



▲ Localisation de la Maison Gingras (G) dans le secteur de « valeur patrimoniale exceptionnelle » de la **rue du Souvenir**. Carte tirée du *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* (la marque G a été ajoutée par l’auteur du mémoire – on notera que le monastère des Franciscains a été détruit par un incendie en 2010).

J’ai vite réalisé que le secteur de la rue du Souvenir (le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque au nord, la rue Atwater à l’ouest, l’autoroute Ville-Marie au sud et le domaine des Franciscains à l’est) est un secteur souvent « oublié ». Parfois rattaché au Shaughnessy Village, le secteur de la rue du Souvenir possède pourtant son histoire distincte et son caractère propre reconnu par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, qui le qualifie nommément de secteur de « valeur patrimoniale exceptionnelle »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Évaluation du patrimoine urbain de Montréal, Arrondissement Ville-Marie*, Montréal, 2005, p. 50.

**Le caractère victorien de la rue du Souvenir**



▲ *Quelques-unes des maisons victoriennes de la rue du Souvenir.*<sup>2</sup>

Je suis propriétaire d'une maison sur la rue du Souvenir depuis avril 2009.

Mon attachement pour le secteur de la rue du Souvenir est tel que j'effectue actuellement pour près de 150 000\$ de travaux de restauration de la façade, en partie subventionnés par le *Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale* (Ministère des Affaires culturelles du Québec et Ville de Montréal).

Ce contexte aussi oriente certaines de mes interventions.



---

<sup>2</sup> Photographie de l'auteur du mémoire, mars 2011.

## B. Le contexte d'intervention

-----  
 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 2.1 DU PPU, « TERRITOIRE D'APPLICATION »

Au risque de sembler tatillon, je trouve que, dans la description du territoire d'application du *Plan particulier d'urbanisme (PPU) des grands jardins*, il y a beaucoup d'embrouillement terminologique dans l'utilisation des mots « quartier » et « secteur ». En outre, l'identification des secteurs faisant partie du territoire visé peut porter à confusion. Le PPU devrait être au contraire l'occasion de clarifier ces termes clés en faisant preuve de rigueur et de cohérence.

### B.1 – Le quartier

Sur le site web de la Ville de Montréal, le « Quartier des grands jardins » n'existe pas, sauf dans le contexte du *PPU du Quartier des grands jardins*. Sur le site web de l'arrondissement de Ville-Marie, la liste de ses quartiers <Accueil > Vie de quartier > Les quartiers de Ville-Marie> ne fait aucune référence à quelconque « Quartier des grands jardins ». En réalité, le quartier dont on parle n'est pas « connu » comme le « Quartier des grands jardins ».

Selon le site web de l'arrondissement de Ville-Marie, le quartier est plutôt connu comme celui de « Shaughnessy Village ».

Si on veut lui donner le nom de « Quartier des grands jardins », soit, mais qu'on soit transparent et cohérent. Je crois approprié une intervention en ce sens de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

► *Je propose que le PPU indique explicitement que le quartier s'appellera « désormais » le « Quartier des grands jardins » et que l'arrondissement de Ville-Marie ajuste en conséquence la nomenclature des quartiers sur son site web et ailleurs.*

### B.2 – Le secteur

Dans la présentation de la démarche du *PPU du Quartier des grands jardins*, on écrit d'abord : « Le secteur Centre-Ouest du centre-ville, connu également comme le Quartier des grands jardins [...] » (page 1), puis « Le territoire du Quartier des grands jardins englobe la section sud du district Peter-McGill et les secteurs Shaughnessy Village et Lincoln-Tupper » (page 5). Dans l'historique du quartier, l'on écrit encore qu'entre 1870 et 1950, « plusieurs maisons-mères s'établissent dans le secteur » (page 11). Il y a un net manque de cohérence dans l'utilisation du terme « secteur » à l'intérieur de ce document.

Revenons à Shaughnessy Village, identifié sur le site web de l'arrondissement de Ville-Marie comme un quartier. Sur le site web du *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal*, réalisé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal, Shaughnessy Village forme plutôt un simple secteur, parmi d'autres (dont le secteur de la rue du Souvenir, par exemple). Puisque le *Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal* constitue un outil de référence, il serait bon de... s'y référer!

► *Je propose que l'OCPM recommande à l'arrondissement de Ville-Marie d'éviter dans ses documents officiels la polysémie du terme « secteur » et de le réserver à des unités de voisinage ou de patrimoine dont les noms soient alignés sur les secteurs déjà répertoriés dans le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal.*

### **B.3 – Une liste complète des secteurs**

Il y a toujours un risque à prendre des raccourcis. Je regrette que le *PPU du Quartier des grands jardins* utilise un raccourci mettant en évidence un ou deux secteurs du quartier au détriment des autres.

► *Je propose que la description du territoire d'application du PPU comprenne une liste complète des secteurs faisant partie du Quartier des grands jardins (et non seulement « les secteurs Shaughnessy Village et Lincoln-Tupper »).*



## **C. La mise en valeur du patrimoine**

-----  
 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.1 DU PPU

### **C.1 – Le caractère patrimonial des rues résidentielles**

Je me réjouis des nombreuses initiatives proposées par le *PPU du Quartier des grands jardins* pour protéger et mettre en valeur le patrimoine du quartier. Tout en appréciant qu'on consacre, avec raison, une section à la mise en valeur du caractère patrimonial des grandes institutions du quartier (section 3.1.1) et d'une autre à la mise en valeur des paysages (section 3.1.2), je m'étonne de l'absence d'une section équivalente pour la mise en valeur du caractère patrimonial des rues résidentielles.

Je m'inquiète de l'intrusion des activités commerciales dans les rues résidentielles, je m'attriste de la très grande rareté du mobilier urbain ou d'éléments architecturaux publics dans les petites rues et je déplore l'absence de ressources pour venir en aide aux propriétaires cherchant à redonner un caractère patrimonial à leur demeure.

► *Je propose d'ajouter au PPU du Quartier des grands jardins une section sur la protection et la mise en valeur du caractère patrimonial des rues résidentielles, en incluant des éléments comme le resserrement de la réglementation sur l'occupation commerciale des rues résidentielles, la conception des intersections, le verdissement des rues, l'installation de mobilier urbain, l'ajout d'éléments d'architecture décorative et la mise en place de ressources pour venir en aide aux propriétaires cherchant à protéger ou redonner un caractère patrimonial à leur demeure.*



---

📖 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.1.2 DU PPU,

« RÉVÉLER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES URBAINS EXCEPTIONNELS DU QUARTIER »

## **C.2 – La falaise Saint-Jacques**

Le PPU du *Quartier des grands jardins* propose de nombreuses mesures afin de reverdir le quartier et de permettre aux piétons de se le réapproprier. Parmi les paysages du quartier qui ont été délaissés depuis plusieurs générations et qui possèdent pourtant un grand potentiel de mise en valeur, je remarque que le PPU ne fait guère de propositions concrètes touchant la falaise Saint-Jacques. Je reconnais que la falaise représente tout un défi, vu la présence des voies de chemins de fer et de l'autoroute Ville-Marie. Malgré tout, les projets touchant le domaine des Franciscains et la reconfiguration de l'échangeur Turcot (avec leur effet possible sur l'autoroute Ville-Marie) constituent des occasions de récupérer et développer le paysage de la falaise Saint-Jacques.

► *Je propose que le PPU du Quartier des grands jardins précise les mesures afin de mettre en valeur la partie de la falaise Saint-Jacques située dans le Quartier des grands jardins, derrière le domaine des Franciscains et la rue Hawarden, en rapport avec la requalification du domaine des Franciscains et le possible réaménagement d'une segment de l'autoroute Ville-Marie.*

## **C.3 – La création d'un « Circuit vert du Quartier des grands jardins »**

Je suis heureux qu'on fasse état des mesures telles que l'inscription des « sites emblématiques dans des parcours patrimoniaux comprenant signalisation et bornes d'interprétation afin d'encourager l'appropriation collective de ces sites » (page 21), la création d'une « coulée verte reliant le mont Royal aux jardins du Centre Canadien d'Architecture » (voir plan 5, page 22) et l'élargissement et le verdissement des trottoirs sur les rues Guy, Saint-Marc et Du Fort (page 47).

À mon avis, il y a là les éléments d'un véritable circuit piétonnier qu'il convient de préciser.

► *Je propose la création d'un « Circuit vert du quartier des grands jardins » à l'intention des piétons, comprenant d'une part une « Grande boucle des jardins » permettant d'effectuer le tour du quartier avec retour au point de départ et d'autre part des parcours patrimoniaux permettant la découverte de ses différents secteurs.<sup>3</sup>*

- *La « Grande boucle des jardins » et les petits itinéraires patrimoniaux devraient comprendre signalisation et bornes d'interprétation, être accessibles aux personnes à mobilité réduite (y compris aux fauteuils roulants) et comprendre des bancs publics dans des aires de repos aux endroits stratégiques.*
- *La « Grande boucle des jardins » devrait être en réseau avec des parcours vers le mont Royal au nord, vers le marché Atwater au sud et vers le centre des affaires à l'est.*

---

<sup>3</sup> Le « Circuit vert du Quartier des grands jardins » pourrait même faire l'objet d'une promotion touristique et d'une commandite de prestige.

- *Les « parcours de découverte » devraient non seulement mettre en valeur les grands sites répertoriés sur les cartes touristiques, mais aussi faire découvrir les « petits bijoux cachés », par exemple l'ensemble de maisons victoriennes de la rue du Souvenir.*

---

 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.2.1 DU PPU, « AMÉLIORER L'OFFRE D'ESPACES VERTS EN MISANT SUR L'ACCÈS PUBLIC AUX GRANDS JARDINS INSTITUTIONNELS »

#### **C.4 – L'accès aux jardins du domaine des Franciscains**


Une plus grande accessibilité aux espaces verts constitue l'une des priorités du *PPU du Quartier des grands jardins* et j'y souscris pleinement.

S'il est vrai que les jardins institutionnels constituent 18 des 20 hectares verts du Quartier des grands jardins, j'approuve à l'idée de partenariats qui en permettent un accès public souple mais encadré. Dans le cas particulier du domaine des Franciscains, il importe d'assurer une vue sur la falaise Saint-Jacques et un lien vers la rue Atwater *via* le secteur de la rue du Souvenir.

♦ *Je propose le tracé d'un sentier offrant une vue sur la falaise Saint-Jacques et des accès aussi bien par le boulevard René-Lévesque que par le secteur de la rue du Souvenir.*

- *On devrait aménager un sentier public reliant ces accès en passant dans le boisé le long des voies ferrées.*
- *Il est entendu que les barrières donnant accès au domaine pourraient être fermées à certaines heures, par mesure de sécurité.*
- *L'accès au domaine devrait être ouvert toute l'année, en prévoyant des mesures particulières pour l'hiver.*
- *La rue du Souvenir, par le stationnement du Collège des médecins, constitue le meilleur point d'accès à l'ouest, car un accès par la rue Hawarden exigerait la construction d'un escalier et, de ce fait, serait difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.*

---

 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.2.2 DU PPU, « CONSOLIDER LE CARACTÈRE RÉSIDENTIEL DU QUARTIER EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES »

#### **C.5 – La mise en réseau du quartier**

La « mise en réseau » des liens piétonniers du quartier avec la montagne et le canal Lachine représente des défis considérables, comme d'ailleurs la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques. Elles n'en sont pas moins essentielles si l'on prend au sérieux l'objectif de réappropriation de la ville par ses résidents. Pour faciliter cette mise en réseau, il convient de prendre quelques mesures particulières.

► Je propose l'aménagement d'aires de repos le long de la rue Atwater tant vers la montagne que vers le marché Atwater<sup>4</sup>, d'aires de repos le long de la rue Guy tant vers la montagne que vers le canal Lachine et d'un ou plusieurs belvédères sur la falaise Saint-Jacques<sup>5</sup>.

### **C.6 – L'occupation commerciale**

Le PPU du Quartier des grands jardins constitue à mon avis, je le réitère, une excellente initiative. J'applaudis les mesures de préservation du patrimoine qui s'y trouvent déjà. Malheureusement, il ne va pas assez loin pour empêcher la détérioration du caractère résidentiel par la présence insidieuse des commerces dans les rues résidentielles.

► Je propose un renforcement de la réglementation sur l'occupation des rues résidentielles par les petits commerces, pour éviter qu'elle perde précisément ce caractère résidentiel

- Le resserrement de la réglementation sur l'occupation commerciale des rues résidentielles ne devrait pas viser les usages déjà autorisés à domicile, par exemple, les ateliers d'artistes ou les soins personnels..

### **C.7 – La sensibilisation à la préservation du patrimoine résidentiel**

En plus d'un resserrement de la réglementation, une attitude plus proactive s'impose pour sensibiliser le grand nombre de résidents et de propriétaires qui n'ont assisté à aucune des assemblées publiques sur le PPU du Quartier des grands jardins ni n'en liront jamais le contenu.

► Je propose des mesures vigoureuses de sensibilisation et d'encouragement des résidents et des propriétaires quant à la protection et la restauration du patrimoine résidentiel,

- En particulier, j'estime essentiel de mieux faire connaître les programmes existants, par exemple, le Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale.

---

 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.2.3 DU PPU,

« IMPLANTER UNE STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

### **C.8 – Le retour des tramways**

Le PPU du Quartier des grands jardins s'accorde avec la réalisation de plusieurs chantiers du Plan de transport, notamment l'implantation d'un « réseau de tramways au centre de l'agglomération » (page 33). Il ne faudrait pas oublier de souligner que les premiers tramways électriques de Montréal, en 1892, circulaient sur la rue Sainte-Catherine et avaient pour terminus le « Western Square » devenu en 1957 le square Cabot.

► Je propose qu'on prenne des mesures en vue d'évoquer le caractère patrimonial des tramways, advenant que ce mode de transport fasse son retour dans les rues du quartier.

---

<sup>4</sup> Les aires de repos sur la rue Atwater constitueraient une belle occasion de rappeler l'histoire de la construction de l'aqueduc de Montréal, la rue Atwater (d'abord connue sous le nom bien descriptif de « Pipe Track ») étant construite au-dessus des tuyaux de l'aqueduc qui puisait son eau dans le fleuve, en amont des rapides de Lachine et l'amenait à l'aide de pompes hydrauliques jusqu'au réservoir McTavish.

<sup>5</sup> Le belvédère constituerait une belle occasion de rappeler l'impact considérable qu'eut sur le quartier la construction de la voie ferrée du *Canadian Pacific*, en 1881.

- Cette évocation patrimoniale pourrait prendre diverses formes. En particulier, en collaboration avec la Société de transport de Montréal, on pourrait installer au square Cabot un ancien tramway sur un segment de rails devant la reconstitution d'un ancien arrêt de tramway et y aménager une exposition permanente d'affiches sur l'histoire du transport urbain à Montréal.

### **C.9 – Le verdissement des espaces de stationnement**

Le PPU du Quartier des grands jardins signale avec raison que les terrains de stationnement constituent des îlots de chaleur (p. 31) et propose même de transformer l'un de ces stationnements (celui qui avoisine l'ancienne école Victoria) en parc. Je n'ai pas dénombré les terrains de stationnements dans le quartier, mais je soupçonne qu'il serait possible de maintenir à peu près le nombre de places actuelles de stationnement tout en les « verdissant ».

◆ Je propose de verdir les terrains de stationnement commerciaux ou publics, soit en imposant le verdissement des terrains de stationnement actuels en bordure de trottoir, soit en remplaçant les terrains de stationnement actuels par des stationnements étagés paysagés.

- L'architecture des stationnements étagés paysagés réserverait une proportion de la surface à des espaces verts visibles de la rue : la construction de parcs de stationnement étagés paysagés, de deux ou trois étages, pourrait s'accompagner de l'interdiction pure et simple de stationner dans certains segments de rues, de l'aménagement de pistes cyclables, de l'élargissement des trottoirs, du verdissement des rues<sup>6</sup>.

### **C.10 – Le verdissement des ruelles**

Le PPU du Quartier des grands jardins ne fait aucune mention des ruelles du quartier, pourtant nombreuses et trop souvent négligées. Or, ces ruelles possèdent un réel potentiel de verdissement, comme en témoignent certaines réalisations de l'Éco-quartier Peter-McGill.

► Je propose d'ajouter au PPU du Quartier des grands jardins une mention explicite à l'effet de favoriser l'accroissement du nombre de « ruelles vertes », en collaboration avec l'Éco-quartier Peter-McGill.

## **D. Le secteur du square Cabot**

-----  
 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 3.4 DU PPU,  
« PLANIFICATION DÉTAILLÉE : LE SECTEUR CABOT »

Dans cette section du mémoire, je ferai deux types d'observations sur les propositions du PPU du Quartier des grands jardins touchant le square Cabot et ses abords. Les premières porteront sur les structures permanentes dans le square Cabot et les secondes sur la sécurité, qui est une condition essentielle à la qualité de vie dans un quartier.

---

<sup>6</sup> Par contre, il faudrait évaluer les inconvénients possibles des parcs de stationnement étagés eu égard à la sécurité des usagers et aux activités illicites.

À titre de citoyen « ordinaire » habitant à proximité du square Cabot, je veux naturellement m’y sentir en sécurité, mais c’est une préoccupation qui prend de l’importance à mes yeux depuis que je suis redevenu piéton, depuis que j’ai pris de l’âge (et perdu de l’assurance en circulant en ville), depuis que je reçois la visite de mes petits-enfants et que je me promène en ville avec eux. Je prends « sécurité » au sens large, c’est-à-dire non seulement d’être objectivement en sécurité, mais de me sentir en sécurité.

### **D.1 – L’accès au métro**

Je m’interroge sur le caractère du bâtiment donnant accès au métro depuis le square Cabot. Comme bien d’autres personnes, j’ai l’impression qu’il a été construit trop grand pour les besoins réels, trop accueillant pour des activités suspectes, trop peu intégré au caractère patrimonial des lieux.

► *Je propose un réexamen du caractère du bâtiment abritant la sortie de métro dans le square Cabot.*

### **D.2 – L’édification d’une scène**

Le PPU du *Quartier des grands jardins* propose d’aménager au square Cabot « une scène et une aire de représentation pour [...] accueillir des activités communautaires et culturelles ». J’applaudis à l’idée, en principe. J’espère que la scène ne sera pas envahissante mais dégagera un certain caractère patrimonial.

► *Je propose que la conception de l’éventuelle scène du square Cabot soit soucieuse du caractère patrimonial des lieux.*

– *La structure pourrait évoquer les kiosques à musique de l’époque victorienne.*

### **D.3 – Le retour de la fontaine**

À l’origine, il y avait une fontaine au centre du « Western Square ». Le réaménagement du square Cabot fournit l’occasion de la ramener. Même une fontaine modeste, mais d’inspiration victorienne, contribuerait à créer une ambiance encourageant la réappropriation du square Cabot par les piétons.

► *Je propose d’aménager une fontaine d’inspiration victorienne dans le square Cabot.*

### **D.4 – La conversion de la vespasienne en marché de fleurs**

Le PPU du *Quartier des grands jardins* ne fait aucune mention de l’avenir de l’édicule de la vespasienne au centre du square Cabot, même si ce bâtiment figure au répertoire des propriétés municipales d’intérêt patrimonial, avec la mention « Usage principal : à déterminer ». Par ailleurs, en 1979, le square Cabot a été désigné par la Ville de Montréal pour devenir un marché de fleurs. Sauf erreur, la seule activité florale actuelle est la distribution annuelle de fleurs par la Ville de Montréal aux résidants du secteur, au mois de mai. On pourrait sûrement faire mieux.

► *Je propose de faire de la vespasienne du square Cabot le point central d’un marché de fleurs intérieur (ouvert à l’année) et extérieur (d’avril à octobre) au square Cabot, tout en conservant son caractère patrimonial.*

### **D.5 – La cohabitation avec les autobus**

J'appuie sans réserve l'orientation générale du réaménagement du square Cabot, notamment la restauration des allées piétonnes. On prévoit néanmoins conserver l'îlot situé à l'est du square Cabot, un endroit où circulent un grand nombre d'autobus et particulièrement périlleux pour les piétons.

► *Je propose de rendre la cohabitation moins difficile entre les autobus et les piétons au square Cabot, en particulier à l'accès des piétons à l'îlot situé à l'est du square Cabot.*

### **D.6 – L'intervention en matière d'itinérance**

Toujours dans une préoccupation d'accroître le sentiment de sécurité des piétons en général et des personnes âgées et des enfants en particulier, j'appuie le *Plan d'action ciblé en itinérance* et j'accueille avec enthousiasme la proposition de faire des abords du square Cabot « un lieu de déploiement d'un plan d'intervention » (entretien régulier des lieux, organisation d'une présence policière, mise à contribution d'organismes locaux). Mais il faut s'assurer que la mesure englobe les abords du square.

► *Je propose d'indiquer explicitement dans le PPU du Quartier des grands jardins que le plan d'intervention pour assurer l'entretien et la sécurité du square Cabot s'étende au parc Henri-Dunant, au parc Hector-Toe-Blake et au futur jardin de l'Hôpital.*

### **D.7 – Le réaménagement du parc Hector-Toe-Blake**

J'applaudis la décision d'aménager un terrain de jeu au parc Hector-Toe-Blake; c'est une ressource qui manque cruellement aux enfants du quartier. Mais ce premier terrain de jeu du quartier doit être un modèle de sécurité.

► *Je propose des mesures spécifiques pour maximiser la sécurité des enfants dans le terrain de jeu du parc Hector-Toe-Blake.*

- *Que le terrain de jeu soit clôturé, par mesure de sécurité pour les enfants.*
- *Que le terrain de jeu soit réservé aux enfants et aux personnes qui les accompagnent.*
- *Que l'accès au terrain de jeu soit interdit aux chiens*
- *Que les barrières donnant accès au terrain de jeu soient fermées à clé en dehors des heures normales de jeu, de manière à éviter autant que possible son utilisation par des itinérants, des consommateurs de drogue, des prostitué(e)s et toute personne susceptible de détériorer le site ou d'y laisser des débris ou autres objets indésirables (seringues, condoms, bouteilles, etc.).<sup>7</sup>*

---

<sup>7</sup> Certaines personnes avec qui j'ai discuté de la situation suggèrent l'installation de barrières avec un code d'accès qui serait changé périodiquement et dont les résidents du quartier seraient informés. On pourrait probablement envisager une mesure de contrôle plus souple.

## D.8 – La création de nouveaux parcs

J'appuie chaudement le projet de créer de nouveaux espaces verts dans le quartier, en particulier de nouveaux parcs publics. À cet effet, je note avec approbation « l'élimination d'un segment de la rue Lambert-Closse entre les rues du Sussex et Tupper dans le cadre du réaménagement du site de l'Hôpital de Montréal pour enfants » (page 47) et la conversion du terrain de stationnement actuel de l'Hôpital de Montréal pour enfants en espace vert (identifié comme le « jardin de l'Hôpital » au plan 6, page 27), mais je regrette la proposition de construire de nouveaux édifices entre le terrain de stationnement actuel et le boulevard René-Lévesque, comme le suggère la figure 3 « Square Cabot : proposition préliminaire d'aménagement », page 44.

► Je propose la conversion en parc public de l'ensemble du quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, la rue du Sussex, la rue Tupper et les bâtiments actuels de l'Hôpital de Montréal pour enfants.



## E. La mise en œuvre du Plan particulier d'urbanisme

-----  
 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 4.1 DU PPU,  
« INTERVENTIONS RELATIVES AU DOMAINE PUBLIC »

### E.1 – La sécurisation des intersections

J'appuie sans réserve les propositions du *PPU du Quartier des grands jardins* quant aux interventions visant à faciliter les déplacements piétonniers, en particulier aux intersections du boulevard René-Lévesque, aux limites du secteur de la rue du Souvenir. Le *PPU du Quartier des grands jardins* ne propose malheureusement pas d'intervenir à certaines intersections pourtant particulièrement dangereuses.

Une des intersections les plus dangereuses, parmi celles qui ne sont pas identifiées dans le *PPU du Quartier des grands jardins* est l'intersection de la rue Atwater et du boulevard René-Lévesque, deux artères très larges : la minuterie des feux à cet endroit rend totalement impossible aux piétons (même ceux qui marchent de manière énergique) de traverser la rue avant que les voitures aient le feu vert pour tourner à droite; dès qu'un piéton est rendu au terre-plein, les voitures peuvent tourner à droite et les automobilistes négligent très souvent d'accorder la priorité aux piétons, ce qui leur rend la situation très précaire, par exemple s'ils se trouvent du côté est de la rue Atwater et traversent le boulevard René-Lévesque du nord au sud, ou encore s'ils se trouvent du côté nord du boulevard René-Lévesque et traversent la rue Atwater d'ouest en est. Pour les personnes à mobilité réduite, la traversée est un vrai cauchemar.

► Je propose des mesures pour rendre plus sécuritaire pour les piétons l'intersection de la rue Atwater et du boulevard René-Lévesque.

- Ceci pourrait s'accomplir soit en rallongeant le temps de priorité accordée aux piétons pour traverser, soit en installant un bouton manuel sur lequel les piétons puissent appuyer pour rallonger leur temps de priorité sur les voitures.

## **E.2 – La réappropriation piétonne des ruelles**

Le PPU du *Quartier des grands jardins* souligne avec raison l'importance de préserver le caractère patrimonial des façades visibles de la rue. Or, les ruelles font aussi partie intégrante du quartier, même si le mot « ruelle » n'apparaît pas une seule fois dans le texte actuel. Si l'architecture « sur ruelle » n'a souvent rien de patrimonial, certaines mesures pourraient à la fois favoriser un plus grand sentiment de sécurité et, en corollaire, une plus grande circulation pédestre dans les ruelles.

► *Je propose d'ajouter comme objectif du PPU du Quartier des grands jardins la réappropriation piétonne des ruelles et l'accroissement du sentiment de sécurité dans les ruelles du quartier, non seulement par des mesures d'éclairage et de surveillance policière, mais aussi par des incitatifs à l'embellissement des faces arrières des résidences (y compris les escaliers, les garages, les stationnements et les jardins privés donnant sur les ruelles).*

---

📖 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 4.2 DU PPU,  
« PARAMÈTRES RÉGLEMENTAIRES »

## **E.3 – Une architecture à l'échelle des piétons**

La mise en valeur du patrimoine bâti exige une insertion harmonieuse des constructions nouvelles qui l'entourent. Dans cette section du mémoire, je m'intéresse principalement à la question des hauteurs permises dans le secteur de la rue du Souvenir et les secteurs avoisinants.

Mon intervention s'appuie principalement sur la figure 5 du PPU du *Quartier des grands jardins* « Modification des limites de hauteur du plan d'urbanisme » (page 49).

Je me réjouis de l'intention du PPU de conserver à échelle humaine la plus grande partie du territoire et d'exiger un traitement architectural respectueux de l'échelle du piéton dans les secteurs ciblés pour une densification résidentielle. Ceci doit se réaliser non seulement dans les secteurs ciblés pour une densification résidentielle, mais aussi, lors de la reconstruction, la rénovation ou la requalification des sites,.

► *Je propose d'assurer un traitement architectural respectueux de l'échelle du piéton dans tous les secteurs où la limite de hauteur dépasse 16 mètres.*

- *Ces mesures devraient s'appliquer en particulier dans le cadre de la future conversion ou requalification de l'ensemble de l'Hôpital de Montréal pour enfants.*
- *Ces mesures devraient aussi s'appliquer explicitement dans le cadre de la préservation du caractère victorien du secteur de la rue du Souvenir.*



#### **E.4 – Le zonage de l'ensemble de l'Hôpital de Montréal pour enfants**

La figure 5 montre une hauteur permise de 80 mètres pour l'ensemble de l'Hôpital de Montréal pour enfants, notamment aux abords ouest des parcs Henri-Dunant et Hector-Toe-Blake. En pratique, une partie est occupée pour le moment par un terrain de stationnement. La figure 3 « Square Cabot : proposition préliminaire d'aménagement » (page 44) propose un réaménagement des terrains et de la rue Lambert-Closse (entre le boulevard René-Lévesque et la rue Tupper) et la construction d'édifices sur les terrains en bordure du boulevard René-Lévesque.

► *Afin d'assurer un cadre plus harmonieux aux parcs Henri-Dunant et Hector-Toe-Blake et dans un esprit de continuité avec le zonage de Shaughnessy Village, je propose de limiter à 16 mètres toute nouvelle construction à l'ouest de la rue du Sussex, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Tupper, dans le cadre de la requalification des terrains de l'Hôpital de Montréal pour enfants.*

- *Comme je l'indique plus haut, je crois cependant qu'il est préférable de ne construire aucun nouvel édifice entre les bâtiments actuels de l'Hôpital et la rue du Sussex.*

#### **E.5 – Le zonage du secteur de la rue du Souvenir**

En regardant la figure 5, je réalise que la hauteur permise dans tout secteur de la rue du Souvenir est de 25 mètres. À ma connaissance, aucun édifice ne dépasse cependant 16 mètres, quoique certaines bâtisses doivent s'en approcher (par exemple, le siège du Collège des médecins). La majeure partie du secteur de Shaughnessy Village est en revanche soumis à une hauteur de 16 mètres.

► *Pour assurer la protection du patrimoine bâti du secteur de la rue du Souvenir, constitué essentiellement de maisons victoriennes, et dans un but de cohérence et de continuité avec le secteur de Shaughnessy Village, je propose de réduire à 16 mètres la hauteur permise dans le secteur de la rue du Souvenir.<sup>8</sup>*

#### **E.6 – Le zonage du domaine des Franciscains**

Selon la figure 5, la hauteur permise sur le domaine des Franciscains est de 25 mètres, entre le secteur de la rue du Souvenir et la bretelle de l'autoroute Ville-Marie. Actuellement, les seuls édifices existants (la Maison Masson et la Maison Judah) ne dépassent pas 16 mètres. On peut voir l'emplacement de ces édifices sur la figure 3 « Square Cabot : proposition préliminaire d'aménagement » (page 44). Entre les deux demeures, le terrain est vacant depuis l'incendie de février 2010, mais la mise en valeur prévisible du domaine des Franciscains constitue une menace à l'environnement patrimonial.

► *Pour assurer la protection du patrimoine bâti entre le secteur de la rue du Souvenir et la bretelle de l'autoroute Ville-Marie, je propose de réduire à 16 mètres la hauteur permise sur l'ensemble du domaine des Franciscains*

---

<sup>8</sup> Si je me trompe et que certains édifices du secteur de la rue du Souvenir excèdent 16 mètres de hauteur, je propose de limiter à 16 mètres toute reconstruction ou requalification de ces sites, tout en assignant au reste du secteur une limite de 16 mètres.

- *Cette mesure s'impose particulièrement sur les terrains occupés par la Maison Masson et la Maison Judah.*

► *Vu l'absence criante de lieux publics consacrés aux loisirs et aux sports dans le quartier, je propose la conversion de l'ensemble du domaine des Franciscaïns en espace communautaire priorisant les loisirs et les sports.*

-----  
 EN RÉFÉRENCE À LA SECTION 4.3 DU PPU,

« RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) »

### **E.7 – La reconnaissance explicite du secteur de la rue du Souvenir dans les Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

Une section du PPU du *Quartier des grands jardins* indique que le « règlement sur les PIIA devra regrouper les objectifs et critères à l'intérieur de cinq chapitres distincts » dont l'un touchera « Les maisons victoriennes du Village Shaughnessy » (page 50). Comme on trouve des maisons victoriennes ailleurs que dans ce secteur, on devrait être plus explicite sur les secteurs où les maisons victoriennes seront protégées.

► *Je propose d'inclure dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale un chapitre portant sur « Les maisons victoriennes de Shaughnessy Village, du secteur de la rue du Souvenir et des autres secteurs concernés ».*

----- ◇ -----

## **Conclusion**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les commissaires,

Je vous remercie d'avoir lu attentivement ce mémoire et j'espère que vous accueillerez favorablement les propositions que j'ai émises en vue d'améliorer un projet dont j'appuie chaleureusement les objectifs.

Je me suis limité à des propositions qui touchaient directement le secteur de la rue du Souvenir et ses abords, laissant à d'autres le soin d'intervenir sur d'autres aspects du *Plan particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins*.

Je suis certain que vous prendrez le tout en considération en fonction de l'intérêt commun.

Avec mes meilleurs vœux de succès dans vos travaux.

A handwritten signature in black ink, reading "François-Pierre Gingras". The signature is written in a cursive, flowing style.

François-Pierre Gingras

*Je remercie Susan McDougall de son encouragement, de sa lecture attentive d'une première version de ce mémoire et de ses commentaires judicieux.*